LA VIE DE LA C.S.F.

Pour information, lettre ouverte à Monsieur le Maire de Grenoble

Monsieur le Maire,

Pendant les vacances, certaines mesures et de nombreuses augmentations de tarifs ont été prises sans qu'il y ai eu de concertation.

La CSF présente dans les quartiers relevant de la politique de la ville a été très déroutée par ces mesures qui impactent la vie des habitants.

Avec la fermeture de certaines bibliothèques : Prémol, Alliance et Hauquelin, vous privez d'un accès à la culture des habitants (adultes et enfants) proches de ces lieux. De plus vous en augmentez les tarifs dans les autres.

Que vont faire ceux et celles qui fréquentaient les bibliothèques gratuitement et qui vont maintenant devoir prendre les transports en commun et payer leur cotisation ?

Le SMTC avait fait de nombreuses réunions de concertation sur la tarification des transports en commun ; brusquement pendant l'été vous supprimez le tarif réduit pour les seniors et les familles nombreuses, et les tarifs solidaires ne s'appliquent qu'aux très bas revenus.

Les piscines et les cantines ont vu aussi augmenter leur tarif et les activités périscolaires sont devenues partiellement payantes contrairement à l'esprit de la loi pour lequel ces activités étaient incluses dans le temps scolaire donc gratuites.

Vous supprimez aussi certaines annexes mairie et des Maisons des Habitants.

Alors que vous multipliez les réunions dites participatives, c'est sans aucune concertation que vous modifiez les tarifs de services municipaux.

Nous vous demandons de surseoir à toutes ces modifications et d'organiser de vraies réunions participatives pour que ces décisions soient le fait des grenoblois.

Le dialogue Ville / Habitants valorisé tout au long de votre campagne électorales est hélas loin d'être une réalité!

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le Bureau CSF : La Présidente, Dominique Vieux-Boëglin

Permanences: Où et quand trouver la C.S.F.

- => **Grenoble** : 8 bis, rue Hector Berlioz, sur RV le mardi après-midi et par téléphone le mercredi matin
- => Villeneuve de Grenoble : local CSF, 97 Galerie de l'Arlequin le mardi de 18h30 à 20h (hors vacances scolaires)
- => **Baladins**: à la MDH 51 place des Géants le mardi de 9h à 10h
- => V.O.- Vigny Musset : MDH Prémol, 7 rue Henri Duhamel le 1er vendredi du mois de 10h à 12h
- => **Abbaye**: MDH Abbaye, place de la Commune le 3ème mardi du mois de 14h à 16h
- => Mistral: MDH Mistral, 68 bis rue Anatole France le mardi de 9h à 11h (hors vacances scolaire)
- => **Baiatière**: Local CSF, 10 rue Station Ponsard 1er étage le mardi de 9h à11h
- **=> Teisseire** : sur RV au 06 01 78 69 15
- **Bourgoin-Jallieu**: Centre Social Champfleuri, rue Georges Buffon le 1er mardi du mois de 10h à 12h Local CSF, 2 rue Georges Bizet le mardi de 14h à 16h
- => St Martin d'Hères : Maison de Quartier Louis Aragon, 27 rue de Chante Grenouille le 3ème mardi de10h à 12h
- => St Marcellin: Espace St Laurent salle 8, 3 boulevard du Champ de Mars le dernier mardi du mois de 10h à 12h30
- **> Voiron** : M.J.C. de Voiron, 4 boulevard René Payot le 3ème mardi du mois de 10h à 11h30
- => Voreppe : Centre Social Rosa Parks, 24 allée des Bruyères le 1er mardi du mois dev 14h à 16h

Info:

Un petit Guide Pratique vient de sortir à la CSF :

Nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie (loi n° 2016-87 du 2 février 2016) Des conseils pour informer, accompagner et guider les familles dans des moments délicats. Vous le trouverez à la CSF, 8 bis rue Hector Berlioz à Grenoble au prix de 2 €

INFORM'ACTION

Confédération Syndicale des Familles de l'Isère Journal bimestriel des adhérents de la CSF

Numéro 167

Novembre 2016

- « Dans ce numéro » :
- Page 1 : Édito ~
- Page 2 : Pleins d'airs de Familles de l'UDAF ~ AES—clubs lecture et collège ~ Loi ASV
- Page 3: Encore et toujours des faux mails
 Énergie ~ La facture d'eau, qui paie quoi?
- Page 4 : Pour info, lettre ouverte à M. le Maire de Grenoble ~ où et quand trouver la CSF ~ Info

Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles de l'Isère (CSF) 8 bis, rue Hector Berlioz 38000 Grenoble

Dépôt légal : 1er trimestre 2008 Commission paritaire 0408G83161 ISSN : 0245 3363 Directrice de la publication Dominique Vieu-Boëglin Gratuit Imprimerie : Europrim

udcsf38@1a-csf.org
2: 0476445771
Site Internet: lacsf38.org

Édito

Laïcité ~ mixité sociale ~ solidarité Ne se décrètent pas !

La France donne l'impression d'avoir besoin encore plus aujourd'hui de laïcité.

La laïcité n'est pas une conviction mais le principe qui autorise toutes les convictions sous réserve du respect des principes de liberté de conscience et d'égalité des droits.

La laïcité est un principe de neutralité bienveillante de l'État qui est devenue la liberté d'expression religieuse et de co-existence pacifique entre les différentes convictions au sein de notre société.

La laïcité doit prendre aujourd'hui une dimension pédagogique permettant de contribuer à promouvoir une culture commune de respect, de dialogue et de tolérance mutuelle.

La mixité sociale pourrait passer par exemple par une redéfinition des cartes scolaires des collèges et des lycées, par une autre politique du logement, par une offre scolaire identique dans toutes les écoles, une offre de commerces de proximité diversifiée, des infrastructures sociales, sanitaires et culturelles et des services publics dans tous les quartiers ou communes rurales.

Solidarité avec une adaptation de la société au vieillissement. Une loi pour anticiper, adapter, améliorer, lutter contre l'isolement des personnes dépendantes. L'espérance de vie augmente sans cesse, elle est aujourd'hui de 78,4 ans pour les hommes et de 84,8 ans pour les femmes, l'enjeu est de bien vieillir à domicile.

L'expertise d'usage des habitants vaut toutes les grandes écoles. Nous devons être de vrais interlocuteurs et non des figurants. Faisons remonter la parole des habitants.

Demain ne peut se faire sans nous.

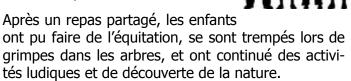
La Présidente Dominique VIEU-BOËGLIN

ÉDUCATION

Pleins d'airs de Familles de l'UDAF

Le 1^{er} octobre 2016 l'UDAF, par le biais de ses asso- Les parents eux étaient invités à des ateliers : ciations familiales, invitait les familles à une grande • Communication parents-enfants journée conviviale pleine d'activités pour les enfants • Institutions, Familles et Inter culturalité et les parents au centre équestre du Sappey-en- • Adolescence et conduite à risques Chartreuse.

Même si le temps était loin d'être au beau fixe, le grand ieu de piste du matin a pu rassembler petits et grands. Pendant que les parents participaient à une table ronde sur les nouveaux besoins des familles, les enfants ont participé à des activités ludiques.



- Transmission intergénérationnelle

Après un goûter offert par l'UDAF, un spectacle équestre a réuni petits et grands, suivi d'une remise de prix du jeu de piste (à la CSF nous sommes arrivés 4^{ème}).

Cinq personnes ont reçu la médaille d'or de la famille, dont Bernard BONNET pour la CSF.

Enfin bal folk et barbecue ont clos cette journée ce qui a permis de se réchauffer!

Nous aurions pu être plus nombreux ...

Marie-France Gorius

Accompagnement Éducatif et Scolaire (AES)- Club Lecture et collège

ront, en collaboration avec l'école du Verderet, l'é-Jean Racine.

A partir du 8 novembre, les Clubs Lectures démarre- Les AES collège feront leur rentrée : les mardis à l'Espace Jeunes des Baladins (Villeneuve) et à la cole Christophe Turc et Marie-Reynoard et l'école Chaufferie / Plateforme Jeunesse Teisseire les jeudis et vendredis de 17h30 à 19h00.

Selene Espinosa

SANTÉ

Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement

Des avancées réelles mais loin des enjeux

Nous nous sommes retrouvés 35 adhérents et militants des UD CSF et AAFP/CSF de la région Auvergne Rhône-Alpes, le 4 octobre 2016 à Lyon pour une réflexion sur la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) votée en décembre 2015.

Des points essentiels ont attiré notre attention :

- L'adaptation du logement au handicap et aux personnes âgées,
- · L'aide et les soins à domicile,
- les droits des usagers,
- l'aide aux aidants familiaux,
- les EHPAD,
- la réforme de l'APA,
- le financement de la réforme.

Il ressort de La réflexion menée avec des responsables de la CSF et de la FNAAFP (Fédération de l'Aide à Domicile de la CSF) que si la loi ne répond pas à toutes nos attentes, elle présente des avancées incontestables pour les personnes âgées.

Cependant nous devrons rester vigilants sur ses conditions de mise oeuvre, notamment ce qui concerne l'adaptation du logement et pour que les mesures prévues permettent une réelle augmentation des plans d'aide et un accompagnement de meilleure qualité pour les bénéficiaires de l'APA.

Des revendications restent à élaborer sur ces questions au niveau départemental et régional.

Si des adhérents souhaitent recevoir les documents remis lors de cette journée, joindre la Commission Santé de l'UD CSF:

> UD-CSF 8 bis rue Hector Berlioz Tél. 04 76 44 57 71

E-mail: csf38.secretariat@gml.com

Geneviève Bouvier

CONSOMMATION

Encore et toujours des Faux mails

Après votre amie qui vous appelle au secours car elle a perdu ses papiers et son argent dans un pays lointain, après les impôts qui vous disent vous devoir de l'argent, après un organisme quelconque qui lui, vous réclame de l'argent voilà la dernière arnaque «recevoir sa nouvelle carte vitale» en envoyant photocopie de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un RIB.

Tout cela pour essayer de vous tromper, de prendre votre identité et de vous prendre de l'argent.

Il y a aussi le paquet qui vous attend et qu'il faut réclamer en appelant un numéro surtaxé.

Dès que vous avez le moindre doute, jetez le mail à la poubelle sans ouvrir les pièces jointes.

Ne vous laissez pas avoir !!

... et maintenant Faux SMS

« quelqu'un a cherché à vous joindre, rappeler un numéro ».

Attention le coût d'appel de ce numéro est très cher; Coupez vite la communication!

Oue ce soit mail, SMS ou téléphone dès que cela vous paraît suspect : effacer ou raccrocher!

Énergie



La région de Grenoble qui est desservie par GEG ne verra les compteurs Linky qu'à partir de 2020.

Ces compteurs communicants permettront des relevés à distance et donc une facturation à la consommation réelle. Plus de relevés estimés.

Nous vous rappelons que contrairement à des bruits qui courent ces compteurs sont sans danger.

GEG fera des réunions publiques en temps voulu.

Vous avez un contrat gaz et un contrat électricité. Pour ces 2 contrats vous payez 2 abonnements. Et si vous n'utilisez le gaz que pour la cuisson cela vous revient très cher.

Vous pouvez acheter une plaque électrique et vous supprimez l'abonnement gaz. Vous récupérez très vite l'achat de cette plaque et après vous faites des économies.

Même conseil si vous utilisez des bouteilles de gaz cela revient plus cher que l'électricité.

Nicole Le Brun

LOGEMENT

La facture d'eau, qui paie quoi ?

Dans la plupart des logements, un compteur individuel mesure votre consommation d'eau. Ainsi au moins une fois par an, le relevé vous permet de connaître le volume d'eau consommé et de payer au réel vos dépenses d'eau.

Dans les immeubles, un compteur général existe et permet de relever l'ensemble des consommations de l'immeuble : c'est sur cette base que le bailleur vous facture votre eau.

Or, les relèves du compteur général ayant lieu plus tardivement que celle des compteurs individuels, souvent il v a une différence de plusieurs m³ d'eau appelée solde d'eau à répartir.

Tous les bailleurs sociaux de l'Isère n'ont pas la même position : lorsque Pluralis garde à sa charge ce solde d'eau, Actis, OPAC 38 ou SDH le refacturent dans les charges générales.

La CSF est contre cette re-facturation car elle considère que ces sommes sont alors payées 2 fois : une fois dans les charges locatives puis dans la consommation individuelle.

Des expérimentations sont en cours avec Actis pour tester la télé relève et la diminution de ce solde.

Nous serons attentifs à ce que la solution trouvée soit la plus juste pour tous les locataires!

Abdel Boumaza